

**9070/16**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 mai 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 25 mai 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration  
des conditions de vie et de travail** Nomination de M. Eman GALEA,  
membre maltais, en remplacement de M. Roderick MIZZI, démissionnaire

**E 11176**



**Bruxelles, le 18 mai 2016  
(OR. en)**

**9070/16**

**SOC 267  
EMPL 163**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents/Conseil

---

n° doc. préc.: 6521/16 SOC 98 EMPL 58

---

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail  
Nomination de M. Eman GALEA, membre maltais, en remplacement de M. Roderick MIZZI, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Roderick MIZZI, membre du conseil de direction de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (Malte).
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement maltais a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2016:

M. Eman GALEA  
Economics Officer  
Department of Industrial and Employment Relations  
121 Melita Street  
MT-2000 VALLETTA VLT  
Tél.: +356 23975114  
Courriel: eman.galea@gov.mt

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
  - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre du  
conseil de direction de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

---

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>1</sup>, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013<sup>2</sup> et du 8 juillet 2014<sup>3</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2016.
- (2) Un siège de membre du conseil de direction de la Fondation précitée, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Roderick MIZZI.

---

<sup>1</sup> JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 358 du 7.12.2013, p. 5.

<sup>3</sup> JO L 209 du 16.7.2014, p. 54.

(3) Le gouvernement maltais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Eman GALEA est nommé membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Roderick MIZZI, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2016.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

=====